



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 9 avril 2018  
à 13 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés dont la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé au 8600, rue Hardy dans l'arrondissement de LaSalle connu et désigné comme le lot 3 336 752 du cadastre du Québec

**40 – Réglementation**

- 40.01** Adopter le règlement LAS-0118 autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1187405001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés dont la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé au 8600, rue Hardy dans l'arrondissement de LaSalle connu et désigné comme le lot 3 336 752 du cadastre du Québec

De mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés dont la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé au 8600, rue Hardy dans l'arrondissement de LaSalle connu et désigné comme le lot 3 336 752 du cadastre du Québec.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Benoit G GAUTHIER  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1187405001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés dont la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé au 8600, rue Hardy dans l'arrondissement de LaSalle connu et désigné comme le lot 3 336 752 du cadastre du Québec

**CONTENU****CONTEXTE**

La Ville de Montréal (tréfoncier) a consenti une cession de propriété superficière au Club garçons et filles de LaSalle (superficière) par acte notarié le 20 juin 2005. En vertu de cet acte, le Club Boys & Girls de LaSalle, locataire du chalet situé dans le parc Lefebvre était autorisé à construire un nouveau bâtiment adjacent afin d'y aménager un complexe sportif évalué à 2.5 millions de dollars. Une propriété superficière a donc été créée sur le lot 3 336 752 au dessus du tréfonds du lot 3 336 751 appartenant à la Ville.

Cette cession est valide pour une période de 35 ans, donc jusqu'au 20 juin 2040 avec possibilité de renouvellement de 10 ans. Le Club doit assumer les taxes et impôts fonciers et conserver l'usage de complexe sportif. À échéance, l'ensemble des constructions et ouvrages deviendront la propriété de la Ville.

Dans l'éventualité où le Club ne respecte pas les conditions de la cession, la Ville peut demander la résolution en signifiant un préavis de 60 jours. Dans un tel cas, la Ville redevient propriétaire de la propriété superficière.

En date d'aujourd'hui, et malgré de nombreux rappels à cet effet, nous n'avons toujours pas reçu les états financiers 2015-2016. La remise de ce document est une exigence prévue au protocole d'entente conditionnel à l'octroi d'une subvention de l'arrondissement.

De plus, l'offre de service est extrêmement diminuée et ne correspond plus aux ententes conclues.

Le 13 novembre 2017, Boys & Girls Canada a révoqué à Boys & Girls LaSalle l'autorisation d'utiliser la bannière Boys & Girls.

Le 15 mars 2018, la Ville a reçu un préavis d'exercice de vente sous contrôle de justice de la Banque Royale du Canada.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'Immeuble considérant que l'Acquéreur a débuté la construction d'un bâtiment sur le lot adjacent et qu'il a confirmé que l'Immeuble n'est plus requis pour son projet.

## **JUSTIFICATION**

La Ville doit entamer les procédures judiciaires nécessaires afin de prendre possession du bâtiment. La première étape du processus est la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire. À cette fin, un mandat doit être donné aux Service des affaires juridiques.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est de l'intérêt de la Ville de faire respecter les engagements contractuels auxquels l'Acquéreur a souscrit.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-06

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et  
analyste de dossiers

**Dossier # : 1182365008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);  
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2<sup>e</sup> du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 avril 2018;

D'adopter le règlement LAS-0118 intitulé " *R èglement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114* " sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De décréter la tenue d'un registre du 23 au 27 avril 2018 afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-05 15:36

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182365008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182365008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182365008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 970 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA16 20 0506 adoptée le 6 septembre 2016 - programme triennal 2017-2018-2019  
 Résolution CA16 20 0086 adoptée le 1er février 2016 - règlement LAS-0104 autorisant un emprunt de 1 232 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments  
 Résolution CA17 200031 adoptée le 6 mars 2017 - dépôt du certificat de registre de la secrétaire d'arrondissement

**DESCRIPTION**

Il s'agit des travaux de réfection de différents bâtiments, soit un agrandissement de chalet de parc, la réfection structurale de bâtiment, l'accessibilité universelle d'un bâtiment, le chauffage, l'électricité, le revêtement extérieur, etc.. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation. À la suite de l'adoption du projet de loi 122, la formule de calcul précisant le nombre de jours pour la tenue d'un registre dans le cas d'un règlement d'emprunt a été modifié. Le délai antérieur de deux jours applicable à l'arrondissement de LaSalle est maintenant passé à cinq jours. Compte tenu que le règlement LAS-0114 avait été adopté à la suite d'un registre de deux jours, il est nécessaire de recommencer le processus afin de tenir un registre de cinq jours. Le nouveau règlement est identique au règlement LAS-0114 qu'il abroge.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 970 000 \$. Cet emprunt sert à financer une partie des travaux de réfection de divers bâtiments prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et présentation: 3 avril 2018

Adoption du règlement: 9 avril 2018

Tenue d'un registre: 16 au 20 avril

Approbation du règlement par le MAMOT

Octroi des contrats à partir du mois de mai

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-27

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et  
greffe

Pierre DUPUIS  
Directeur